

7 mai 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGH CO

(Eurolist)

Par courrier du 4 mai 2007, par suite d'acquisitions sur le marché d'actions HIGH CO, la société Boussard & Gavaudan Asset Management L.P (1) (sise 33 Bruton Street, Londres W1J 6HH, Royaume Uni) et la société Boussard & Gavaudan Gestion (2) (sise 69 boulevard Haussmann, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 27 avril et le 3 mai 2007, respectivement les seuils de 5% du capital et de 5% des droits de vote de la société HIGH CO et détenir de concert 583 698 actions et droits de vote HIGH CO, soit 5,21% du capital et 5,05% des droits de vote de la société (3).

-
- (1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited et Channel Bridge Special Situations Master Fund Limited, « mutual funds » enregistrés aux Iles Caïmans. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 54,70% de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».
 - (2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100% par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BGEONIA Arbitrage.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 11 210 666 actions représentant 11 555 955 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.